

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 05 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 05 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 21 Mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Monsieur DESPORT Martial, Maire.

Présents : Josiane VERGNAUD, Gérard DUROSIER, MAURIN Jean-Bernard, DUPUIS Eliane, Romuald CAGIGAL, Mylène VACHERON, DESPORT Martial, DESVARD Nadège, CARNEIRO Sergio, Arnaud VIGIER, Cécile SAID HOUSSEINE, Stéphane AURAS, Pascal TUROTTE, DUPUIS Eric (14).

Excusé avec procuration : CLOCHARD Stéphane à MAURIN Jean-Bernard.

Secrétaire de séance : GRANET Charlene.

Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, sous la présidence de Madame DUPUIS Eliane, approuve (14 voix pour), le compte administratif 2016 dressé par Monsieur DESPORT Martial, Maire (sorti pendant la prise de décision).

Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier de Jarnac

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (15 voix pour) approuve le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur Martial DESPORT, Maire.

Affectation des résultats exercice 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (15 voix pour), décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2015 :	35 910,55 €
Excédent de fonctionnement 2016 :	24 954,83 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2016 :	60 865,38 €
Crédits reportés recettes Investissement :	7 827,50 €
Déficit d'investissement 2016 (001) D.I. :	7 903,19 €
Crédit reportés dépenses Investissement :	21 361,28 € (RAR VOIRIE CDC 2016)
Affectation 1068 :	21 436,97 €
Affectation au 002 :	39 428,41 €

Vote du budget primitif 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (14 voix pour) vote le budget primitif 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	588 659, 41 €
Recette de fonctionnement :	588 659, 41 €
Dépenses d'investissement :	173 899, 41 €
Recette de fonctionnement :	173 899, 41 €

Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (15 voix pour), décide de fixer les taux comme suit :

TAXES	TAUX 2017
Habitation	11,52 %
Foncier bâti	14,44 %
Foncier non bâti	43,54 %

Le taux de la taxe d'habitation est moindre du fait que la commune intègre la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac suite à la dissolution de la Communauté de Commune de Châteauneuf-sur-Charente.

Versement subvention au CCAS pour 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (15 voix pour) décide de ne pas attribuer de subvention pour l'année 2017 au CCAS (article 657362 du BP 2016), car il ya un excédent de fonctionnement de 1 782 €.

Vote des subventions 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2016 aux associations et autres organismes publics désignés ci-après :

NOMS	MONTANT
LES RANDONNEURS MONTLIARDAIS	100,00 €
DOUBLETTE PETANQUE MOULIDARS-HIERSAC	150,00 €
ARAC/UNCAFN MOULIDARS	130,00 €
ASSOCIATION LE PIGEONNIER D'ARDENNE	150,00 €
BADMINTON AJMV MOULIDARS-VIBRAC	150,00 €
AJMV BASKET	1 500,00 €
AJMV	1 000,00 €
THEATRE EN ACTION	200,00 €
LE RAYON D'OR	200,00 €
LA MONTLIARDAISE	500,00 €
ASSOCIATION AILAN	3 080,00 €
TOTAL	7 200 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à la demande d'un membre du public concernant les emprunts communaux, Monsieur le Maire informe qu'un emprunt de 100 000 € arrive à échéance en Septembre prochain.
- Eté Actif : un membre du public demande si l'activité du tir à l'arc est maintenue au sein du PIGEONNIER D'ARDENNE

La séance est levée à 20h30.